

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 avril 2015

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN, Yvan PAUGET

Absents excusés : Corinne DONDE, François FERTHET, Karine JULIEN

Secrétaire de séance : Christine DROUILHET

Budget annexe « LOTISSEMENT »

• Lot n° 7 : Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente du lot n° 7 au Lotissement « *Clos de la Parnelle* » et autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente.

• Lot n° 5 : Le Conseil Municipal envisage de déplacer au nord, l'entrée du lot n° 5 actuellement située au sud. Une telle modification n'entraînera ni travaux ni frais. Renseignements seront pris concernant la procédure à suivre auprès du cabinet « *ABCD Géomètres Experts* » Montmorot (39570).

• Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget primitif « Lotissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	64 690,00 €	18 101,09 €
RECETTES	64 690,00 €	18 101,09 €

Budget annexe « ASSAINISSEMENT »

• Assainissement collectif : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la SOGEDO la convention relative à la facturation, l'encaissement et le reversement à la commune du montant des redevances d'assainissement collectif.

• Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget primitif « Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	31 984,98 €	156 871,75 €
RECETTES	31 984,98 €	156 871,75 €

• Extension du réseau d'assainissement au Villard

Une convention devra être signée entre la commune et les propriétaires des terrains traversés par les installations. Il faudra également prévoir l'achat de quelques mètres carrés de terrains pour y installer le poste de refoulement.

Budget principal « COMMUNE »

• Fixation des taux d'imposition 2015

Décision est prise de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et d'appliquer les mêmes taux que pour l'année 2014.

• Subventions Associations :

Le Maire présente à l'assemblée le bilan financier des diverses associations auxquelles la commune verse une subvention et demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

• Contribution au syndicat Sevron/Solnan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fiscaliser la totalité de la contribution communale, soit la somme de 10 536,20 €

• Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget primitif «COMMUNE » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	462 272,96 €	525 201,63 €
RECETTES	462 272,96 €	525 201,63 €

Affaires diverses :

• Entretien de la voirie communale :

Un devis a été demandé à la SARL Mariller (71480 Joudes) pour l'élagage et le broyage de plusieurs arbres et arbustes le long des voies communales.

Les propriétaires des parcelles concernées seront conviés à une réunion d'information le 23 mai à 9h00 en mairie en présence des membres de la commission voirie / forêt. Il leur sera proposé de réaliser eux même ces travaux ou bien de les faire réaliser par l'entreprise Mariller aux tarifs suivants : 1,90€ /m coupé et environ 1,00€ / m broyé.

• Site Internet :

La structure du site est pratiquement terminée.

• Compte-rendu SATESE :

Lecture est donnée des comptes rendus techniques rédigés par le SATESE suite aux visites effectuées le 19 mars sur le site des stations d'épuration de la commune.

•Station d'épuration Chef-lieu : « les performances épuratoires de cette unité demeurent très satisfaisantes »

•Station d'épuration - Villeneuve : « le très faible volume rejeté ainsi qu'un linéaire de fossé important minimisent l'impact de cette installation sur le milieu naturel.... »

•Station d'épuration - Le Villard : « les performances épuratoires de cette unité demeurent très correctes ».

•Station d'épuration – Les Noyers : « Il serait intéressant d'étudier la possibilité de raccorder ce hameau sur l'unité du chef-lieu ».

• Fête patronale

Les administrés, nouveaux habitants et parents de l'année 2014 seront conviés au « pot de l'amitié » qui aura lieu samedi 2 mai à 18h00.

Séance du 09 avril 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de DOMSURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Yvan PAUGET, Maire

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN, Yvan PAUGET

Absents excusés : Corinne DONDE, François FERTHET, Karine JULIEN

Secrétaire de séance : Christine DROUILHET

Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 10 mars 2015, est approuvé à l'unanimité.

DEL 2015 / 19

OBJET / LOTISSEMENT CLOS DE LA PARNELLE - VENTE DU LOT N° 7

- **VU** l'arrêté d'autorisation de lotir du 13 janvier 2009 du lotissement à usage d'habitation comportant 10 lots

- **VU** la délibération en date du 2 septembre 2009 fixant le prix de vente des lots au lotissement « *Clos de La Parnelle* ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Vincent TROMPILLE et Madame Gana TAVERNIER, domiciliés 23 Rue Juliette Récamier – 01000 Bourg-en-Bresse, désirent se porter acquéreurs du lot n°7 au lotissement « *Clos de la Parnelle* », parcelle ZS 72, d'une contenance de 9 ares 44 centiares, d'un coût d'acquisition à régler à la commune de 33 040,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **DONNE** son accord pour la vente du lot n° 7 au Lotissement « *Clos de la Parnelle* », parcelle ZS 72 d'une contenance de 9 ares 44 centiares à Monsieur Vincent TROMPILLE et Madame Gana TAVERNIER, domiciliés, 23 Rue Juliette Récamier – 01000 Bourg-en-Bresse pour la somme de 33 040,00 euros TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente.

DEL 2015 / 20**OBJET / BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015 - LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif exercice 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif exercice 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement Dépenses : 64 690,00 €
Recettes : 64 690,00 €

Section d'investissement Dépenses : 18 101,09 €
Recettes : 18 101,09 €

Préfecture de l'Ain – Reçu le 13/04/2015 – Publication ou notification du 13/04/2015

DEL 2015 / 21**OBJET / BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif exercice 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif exercice 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement Dépenses : 31 984,98 €
Recettes : 31 984,98 €

Section d'investissement Dépenses : 156 871,75 €
Recettes : 156 871,75 €

Préfecture de l'Ain – Reçu le 13/04/2015 – Publication ou notification du 13/04/2015

DEL 2015 / 22**OBJET / FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2015**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
- **Vu** les lois de finances annuelles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et d'appliquer les mêmes taux que pour l'année 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,25%
- Taxe foncière (bâti) : 8,90%
- Taxe foncière (non bâti) : 32,92%
- CFE : 15,22%

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le bilan financier des diverses associations auxquelles la commune verse une subvention et demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessous :

Organismes	Montants
ADAPA	50,00 €
ADMR Bresse Revermont	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de COLIGNY	40,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de COLIGNY	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de ST-AMOUR	100,00€
Association MOSAÏQUE	160,00 €
Bibliothèque Beaupont	230,00 €
Cecof C.F.A Ambérieu en Bugey	45,00€
Centre LÉON BÉRARD	50,00 €
Club Loisirs et Amitiés	70,00 €
Collège Victoire DAUBIE	45.00 €
Comité cantonal de la Croix Rouge	50,00 €
Comité de fleurissement de Domsure	800,00 €
Comité des fêtes de Domsure	1000,00 €
Comité des fêtes de Marboz, challenge pédestre	100,00 €
Fonds de Solidarité Logement	50,00 €
Garderie périscolaire – Association Familles Rurales	2500,00€
Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain	45,00 €
Re. PAS – Repas Portage	50,00€
Restaurant Scolaire Beaupont/Domsure	650,00€
Sou des Ecoles	250,00€
U.D.A.F de l'Ain	20,00€
U.S.D.B (Union Sportive Domsure-Beaupont)	920,00€

Préfecture de l'Ain – Reçu le 13/04/2015 – Publication ou notification du 13/04/2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L. 5212.20 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement de l'impôt afférent au remboursement des annuités d'emprunts contractés et à la provision pour travaux du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan soit pour la commune la somme de 10 536,20 € pour l'année 2015.

Il propose qu'en 2015, la somme de 10 536,20 € soit mise en recouvrement dans sa totalité par une contribution fiscalisée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de fiscaliser la totalité de la contribution communale, soit la somme de 10 536,20 €

Préfecture de l'Ain – Reçu le 13/04/2015 – Publication ou notification du 13/04/2015

DEL 2015 / 25**OBJET / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif exercice 2015 du budget principal « COMMUNE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif exercice 2015 du budget principal « COMMUNE » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement Dépenses : 462 272,96 €
Recettes : 462 272,96 €

Section d'investissement Dépenses : 525 201,63 €
Recettes : 525 201,63 €

Préfecture de l'Ain – Reçu le 14/04/2015 – Publication ou notification du 14/04/2015

DEL 2015 / 26**OBJET / ASSAINISSEMENT : CONVENTION AVEC LA SOGEDO
POUR LA FACTURATION, L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT DES
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -**

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes de la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif qui doit être signée entre la commune et la SOGEDO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de ladite convention

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la SOGEDO la convention relative à la facturation, l'encaissement et le reversement à la commune du montant des redevances d'assainissement collectif ainsi que tous les documents relatifs à cette convention

Préfecture de l'Ain – Reçu le 14/04/2015 – Publication ou notification du 14/04/2015
